

AVIS PUBLIC



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL- LES-NEIGES

RÔLE TRIENNAL 2^e ANNÉE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Martin Leith, greffier-trésorier de la susdite municipalité

Que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges pour le deuxième exercice financier du rôle triennal, soit l'année 2024, est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 150, rue du Moulin, Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0, en date du 11 septembre 2023.

Ledit rôle d'évaluation peut être consulté durant les heures normales de bureau;

Qu'une demande de révision peut être logée à l'égard du 2^e exercice financier auquel s'applique le rôle, au seul motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Que toute personne qui a un intérêt à le faire peut déposer une demande de révision relativement à l'unité d'évaluation ou à toute autre unité d'évaluation;

Qu'une personne tenue de payer une taxe ou une compensation à la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges ou au Centre de service scolaire des Premières-Seigneuries qui utilise le rôle est réputée avoir l'intérêt requis pour déposer une demande de révision;

Cette demande de révision doit, sous peine de rejet :

a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible au bureau municipal et à la MRC de La Côte-de-Beaupré;

b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de La Côte-de-Beaupré, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;

c) être déposée à la MRC de La Côte-de-Beaupré, sise au 3, rue de la Seigneurie, Château-Richer (Québec) G0A 1N0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

DONNÉ À Saint-Ferréol-les-Neiges,
Le 6 octobre 2023.

Avis numéro : 2023-187



Martin Leith
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Martin Leith, greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)

le 6 octobre 2023, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 6 octobre 2023.



Martin Leith
Greffier-trésorier